

« Le Pas de côté » : des collèges solidaires pour faire alternative à « l'exclusion-abandon » scolaire.

Nous proposons d'analyser les conditions d'émergence, les apports et les limites d'une mobilisation de plusieurs collèges, visant à développer une alternative aux exclusions scolaires. Cette action, appelée « le Pas de côté », s'est déployée dans le cadre d'une formation-recherche-action au sein d'une Académie au nord de Paris, en 2012-2013 (Lemoine 2015). Des observations, peu à peu focalisées sur les mises en œuvre, ont été complétées par la collecte de documents divers, et par des entretiens semi-directifs menés avec des acteurs scolaires, des élèves et des parents.

Des séminaires regroupant des personnels scolaires, sociaux, éducatifs, ainsi que des familles ont par ailleurs amené à partager plusieurs constats : -la fragilisation des parcours scolaires est pour partie le fait des mesures conservatoires, ou de la pratique d'exclusions temporaires, parfois réitérées, -elle nourrit un éloignement de l'école voire un sentiment d'« abandon ». Apparaît au-delà de la « routine punitive » (Moignard 2015) « la vacuité » du sens éducatif de la sanction et la perte progressive de relations, de « maîtrise », voire une « impuissance » sur le devenir des élèves concernés. En découle une intention : revisiter les modalités de l'exclusion pour maintenir ces élèves dans un cadre scolaire.

Qu'est-ce que cette action nous dit alors de la mobilisation des acteurs (Van Zanten 2002), des conceptions éducatives quant aux enjeux de l'exclusion, enfin du degré d'ouverture de ces collèges d'un même territoire urbain réunis dans un même district scolaire ?

Un système de solidarité entre collèges, se constituant en réseau fonctionnel

Rejetant d'abord un modèle de prise en charge externalisé proposé « clefs en main » par des associations, et soutenus par des mairies, les initiateurs privilégient, plutôt des formes de solidarité entre les collèges afin de se répartir, pour trois à cinq semaines, entre voisins, des élèves qui seraient sous le coup d'une mesure conservatoire, ou seraient exclus temporairement à l'issue d'un conseil de discipline.

Afin d'encadrer la circulation des élèves, mais aussi définir les responsabilités des collèges émetteurs et récepteurs, des documents ont été élaborés, lors de réunions dans un collège, devenu pilote. Les collèges candidats ont ensuite fait voter en C.A., l'opportunité de participer. Une charte a été rédigée et proposée afin d'être cosignée par les collèges adhérents.

L'existence de cette charte, s'ajoutant aux autres documents, nous semble un marqueur de l'engagement à se constituer en réseau fonctionnel pour agir et s'autoréguler, en responsabilité devant le collectif en train de s'associer. Huit collèges sur onze ont voté en faveur d'une autorisation.

...pour soutenir une action scolaire et éducative très objectivée.

L'objectif est de donc maintenir l'élève dans un cadre structurant et scolaire, afin qu'il y poursuive sa scolarité, « continue à apprendre », en privilégiant un dispositif permettant (Barrère 2013) par une réorganisation temporaire la continuité pédagogique et éducative. Il s'agit aussi de le mettre en situation de (re)découvrir, par le détour, le déplacement, que chaque collège fonctionne toujours selon des registres pédagogique, éducatif et relationnel, « qui impliquent des règles, des autorisations, des possibilités, des obligations, des limites et des interdits ».

En le sortant de sa « zone de confort », l'idée est aussi de faire apparaître les coûts symboliques et réels résultant des atteintes au règlement intérieur. Cela s'exerce à plusieurs niveaux, identifiés et pointés par les acteurs en amont comme au cours de la

démarche comme des pistes éducatives travaillées avec les tuteurs des collèges d'origine et d'accueil: -en matière de temps et de conditions de déplacement, -en ce qui concerne l'évolution du statut (l'obligation de devenir demi-pensionnaire), -concernant enfin le rapport au collectif et aux autres, de celui qui était hier dans un groupe affinitaire, prompt à des actes répréhensibles, et se retrouve isolé.

L'élève est ainsi mis à l'épreuve, en situation de devoir réfléchir et évoluer dans son rapport aux autres, confronté à la nécessité de faire des efforts pour demander des informations à un adulte, pour être aidé.

Des marqueurs de l'évolution des regards sur les enjeux d'exclusion.

La moitié des collèges favorables à la démarche s'y sont finalement engagés. Une dizaine de parcours d'élèves ont été réalisés. Cet état de l'engagement montre combien la concrétisation est aussi fonction de la capacité à mobiliser au-delà de l'idée initiale, dans des configurations parfois crispées.

Si la proximité géographique est citée comme condition pour projeter un « Pas de côté », les relations affinitaires et de confiance entre les personnels de direction sont cependant le critère prioritaire. Les entretiens montrent comment les discussions préparatoires ont aidé à des rapprochements en termes de conceptions éducatives. De plus, des principaux témoignent de l'importance de ces échanges entre pairs quand il s'agit de penser les manières de présenter cette mesure à des personnels parfois méfiants, puis d'en enrôler, pour accomplir les démarches d'accompagnement et de tutorat sans lesquelles le parcours de l'élève serait inenvisageable. Le principal « pilote », tout comme deux Cpe et deux profs qui agissent comme des passeurs, tous militants de l'éducation populaire, apparaissent alors comme des éléments moteurs et cristallisateurs.

Si la mise en œuvre apparaît complexe et nécessite du temps pour renseigner les documents, et expliciter aux élèves, parents et aux personnels, les « Pas de côté » sont cependant jugés satisfaisants et utiles par les personnes rencontrées : les élèves ont ressenti ce poids de l'épreuve et ont assez vite fait savoir qu'ils aspiraient à revenir dans leur collège d'origine. Seul l'un d'eux a produit de nouveaux incidents qui ont amené durant l'année à l'exclure définitivement.

Même s'ils n'étaient pas toujours en réciprocity ces « échanges d'élèves » ont eu un effet sur les manières de sous peser et analyser les manquements des élèves au regard des collègues voisins. Cela a aussi fait l'objet de partage de connaissances lors des réunions de régulation à l'échelle de ce réseau fonctionnel, comme à celle du district où les avancées de la démarche ont été présentées et ont contribué à faire évoluer les représentations de l'exclusion.

Il apparaît alors que dans ce système de solidarité entre collèges, la circulation des élèves, celles de certains acteurs « militants » passeurs de savoirs sur ce qui se produit, offre des possibilités de poursuivre la scolarisation sans faire recours à l'externalisation ni alimenter la relégation.